



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-133040>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **24-133040**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** OPPIC

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 18009208200023

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75013

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 77

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Département des marchés et des Affaires Juridiques de l'OPPIC

**Adresse mail du contact :** Departement.marches@oppic.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ; - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ; - S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public. Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la

Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents mentionnés au 3.2.1). Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. Le DUME doit être rédigé en français.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2) - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché (documents à produire en annexe du formulaire DC2) - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2) - Certificats de qualifications professionnelles de type Agent SSIAP 1 à minima ou équivalent (documents à fournir en annexe du formulaire DC2). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat - Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, le candidat devra disposer d'un personnel titulaire du diplôme d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes niveau SSIAP 1.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 07/01/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : MAPA Surveillance, Gestion des accès base vie et chantier et prévention contre les risques incendie

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71700000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le présent marché concerne la mise à disposition d'un agent en charge de la gestion des accès à la base-vie et aux chantiers en cours et à venir au Château de Fontainebleau et à une mission de surveillance et de prévention contre le risque incendie. Le marché sera décomposé en deux tranches : - Une tranche ferme : basée sur la durée des travaux de la mise en sécurité de l'escalier Louis XIV estimée à 12 mois - Une tranche optionnelle N°1 : basée sur la durée des travaux de l'opération du vestibule Serlio et la rénovation des CTA 12,13, 14 et 15 estimée à 24 mois Le titulaire assurera le contrôle des véhicules de livraison sur le site. Le titulaire aura également la charge de la collecte des demandes de permis-feu et du suivi d'exécution de ceux-ci. Ainsi, une qualification SSIAP 1 est requise pour le présent marché. Cette mission devra être menée en étroite collaboration avec le service de sécurité du Château de Fontainebleau. La mise à disposition d'un agent SSIAP 1 du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Château de Fontainebleau - 77300 Fontainebleau

**Durée du marché (en mois) :** 36

**La consultation comporte des tranches :** Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Rendez-vous sur site devant l'escalier en fer à cheval situé dans la Cour d'Honneur. - LE MARDI 03/12 à 10H - LE MARDI 10/12 à 10H Les candidats confirmeront leur participation 48h avant la visite, par maila.periere@oppic.fr ou par téléphone au 06 12 20 90 70

**Autres informations complémentaires :** Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant les date et heure limites, une demande par la plateforme PLACE. Les renseignements complémentaires portant sur le cahier des charges seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur, via la plateforme de l'OPPIC (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres. Voies et délais de recours : - Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) ? - Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ? - Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) ? - Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Les variantes sont interdites Les critères d'attribution sont indiqués à l'article 4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5 du Règlement de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5 du Règlement de consultation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 25/11/2024